REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

J'OSE MARCHER SUR LE VOLCAN LE PLUS ACTIF DE LA PLANÈTE !

Article 1 : Organisation

La SARL JACQUES BRU COMMUNICATION au capital de 122941 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé La Houssaye 49410 MAUGES SUR LOIRE, immatriculée sous le numéro RCS ANGERS 519143952, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 15/01/2019 à 08h00 au 15/02/2019 à 23h59.

Frottez fort pour dissiper la fumée du volcan... Participer chaque jour pour gagner des cadeaux explosifs en jouant !

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, Espagne, Luxembourg, Belgique.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- https://www.facebook.com/PommeJazz

Le participant doit simplement compléter le formulaire, puis gratter pour découvrir immédiatement le cadeau de caractère caché derrière la fumée du volcan.
Le participant peut jouer une fois par jour.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription vaillent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er lot : EXPERIENCE UNIQUE SUR LE PITON DE LA FOURNAISE ! (2900 € TTC)

  Détails :
  Séjour atypique 3 jours sur l'île de la Réunion.
  (pour 2 personnes) "J'ose marcher sur le volcan le plus actif de la planète"

  Partez pour une immersion dans les abîmes d'un des volcans les plus actifs au monde, le Piton de la Fournaise. Vous serez immergés le temps de quelques jours au sein de la culture et de l'histoire réunionnaise. Découvrez les douceurs et les mystères de l'île intense durant 3 jours.

  Date du séjour sur l'île de la réunion : du 1er au 3 novembre 2019
  Hors jours de vol A/R
  Départ Paris / arrivée Saint Denis de la Réunion

  JOUR 1 :

01 novembre Aéroport Saint Denis - Plaine des Cafres
Rendez-vous à l'aéroport pour être transféré à Saint Denis. Visite de la ville qui est connue pour ses demeures de style créole qui rappellent son passé colonial. Profitez de cette demi - journée pour arpenter les rues de cette ville construite en forme de damier. Transfert en fin d'après-midi pour votre logement en gîte.
Transport : 3h
Hébergement : Gîte

JOUR 2 :
02 novembre Piton de la Fournaise
Court transfert en bus pour rejoindre les contreforts du volcan. La végétation change rapidement et les nombreux anciens cratères permettent de mieux apprécier l'intense activité volcanique de la zone. Les hautes falaises, reliquat des effondrements du terrain contribuent à donner aux paysages une beauté atypique pour une île si petite. Nous découvrons différents types de roches résultant de coulées de laves successives. Après cette superbe journée, transfert à votre gîte en fin d'après-midi.
3 à 5 heures de marche
Hébergement : Gîte

JOUR 3 :
03 novembre Plaine des Cafres - Saint Gilles
Ce matin, direction la côte Ouest de l'île et découvrez le long de la route les plages sables noires et les plages de sables blanc formées grâce à la dynamique des deux massifs fondateurs de La Réunion. Profitez de cette journée pour découvrir le lagon et sa faune marine haute en couleur de votre hôtel en bord de mer.
Transport : 2h
Programme libre
Hébergement : Hôtel

Encadrement
Durant le séjour, un chauffeur faisant partie de l'équipe Altai Réunion assure les transferts des personnes et/ou des bagages. Également un Accompagnateur En Montagne sera présent lors de la journée au Piton de La Fournaise.

Alimentation
Les petit déjeuners sont pris dans les gîtes ou les hôtels et se composent de thé, café, jus de fruit, pain, beurre confiture et parfois charcuterie et fromage.
Les déjeuners sont à votre charge. Vous pourrez le plus souvent vous préparez des pique-niques (fromage, charcuterie, salades variées et fruits) que vous commanderez dans les gîtes et transporterez dans votre sac à dos. Ils sont le plus souvent préparés avec des produits frais de saison. Attention, les épiceries dans les cirques ne sont pas toujours bien achalandées. Nous vous recommandons d'acheter des encas (barres de céréales, fruits sec...) dès que vous en avez la possibilité.
Les dîners sont servis au gite, à l'hôtel ou au restaurant suivant les cas de figure. Ce sont des repas chauds et copieux axés sur la cuisine créole.
Les gourmets découvriront dans la savoureuse cuisine créole un mélange d'influences culinaires françaises, indiennes, chinoise et africaine. Le plat traditionnel est le cari, ragoût parfumé dans la composition duquel entrent des tomates, des oignons, de l'ail, du gingembre et des épices. Poulet, canard ou encore poisson peuvent être cuisinés dans ce fond de sauce. Les caris sont invariablement accompagnés de riz blanc, de grains (haricots, fèves ou lentilles) et de rougail, un condiment épicé parfumé à la tomate, au citron et à la pistache.
Véritables institutions, les rhums arrangés sont obtenus en faisant macérer divers ingrédients (fruits, herbes aromatiques, épices....) dans du rhum blanc. Ils peuvent être servis en apéritif ou en digestif.
La Dodo, bière brassée localement, fait également partie des institutions au même titre que les rhums arrangés.
Vous aurez également l'occasion de boire de succulents jus de fruits fait à base de fruit frais de saison.
Durant votre séjour toutes les boissons, y compris l'eau minérale, sont à votre charge. Vous pouvez remplir vos gourdes d'eau dans les hébergements. Evitez autant que possible l'achat de bouteilles en plastique qu'il faut ensuite recycler.

Hébergement
Durant le séjour vos serez en gîte chez l'habitant et en hôtel 3* de façon à vous offrir plus de confort lorsque cela est possible.

Déplacement et transferts de bagages en minibus.

Bagages
L'ensemble de vos bagages doit être réparti dans 2 sacs :
- Sac à dos (contenance environ 30-40 litres) contenant vos affaires pour la journée
- Sac de voyage souple ou sac à dos (60 à 80 litres) contenant le "gros" de vos affaires personnelles et qui vous suivra durant tout le séjour.

Le prix comprend
- Le remboursement des billets d'avion vol A/R Paris-Ile de La Réunion (dans la limite de 700€ par personne)

sur présentation des justificatifs.
- L'hébergement en gite en chambre double le séjour
- La demi-pension du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 3
- La nuit et le petit déjeuner en hôtel 3 étoiles le jour 3
- L' accompagnement par un guide privé spécialise du Volcan lors de la journée au Piton de La Fournaise
- Les transferts en véhicule privé suivant itinéraire
- Les transferts des bagages comme indiqué dans l'itinéraire
- La remise d'un roadbook comprenant l'itinéraire, le topo-guide avec données IGN et les bons d'échange)
- L'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pendant votre voyage

Le prix ne comprend pas
- Les déjeuners durant tout le séjour (env. 8 à 10€/pers. pour un pique-nique et 15 à 20€/pers. pour un restaurant)
- Le dîner du jour 3 (env. 20 à 25€/pers.)
- L'assurance rapatriement
- Pourboires, toutes dépenses & équipements personnels, boissons et tout ce qui n'est pas dans “LE PRIX COMPREND”

• 2ème lot : Station météo (240 € TTC)

Détails :
Station météo semi-pro, Ecran LCD couleur, Heure et date radio-pilotées, Calendrier : jour/mois/année, Température intérieure, Hygrométrie intérieure, Température extérieure, Hygrométrie extérieure, Prévisions météo : Icônes de prévision météo colorées, Indicateurs de tendance, Icône d'alerte de gel, Vitesse du vent : De 0 à 180 km/h, Précipitations, Transmission sans fil jusqu'à 100 m, Dimensions de la base : 193.04 x 133.10 x 22.86 mm, Alimentations piles LR3 non inclues.

• Du 3ème au 12ème lot : Veste coupe vent Jazz Apple Collector (35 € TTC)

Détails :
Coupe vent Tornado doublé polaire - Extérieur 100% polyamide avec enduction acrylique. Doublure polaire 100% polyester. Capuche cachée dans le col avec fermeture zippée. Empiècement dos et devant. Fermeture zippée. Bas de manches avec patte de serrage. Poches latérales avec double passepoil. Poches intérieures. Zip intérieur avec marquage Jazz Apple. Cordon élastique au bas avec stoppeurs. Taille unique XL - couleur : Bleu marine navy

• Du 13ème au 16ème lot : Sac weekend en pleine tempête ! (26 € TTC)

Détails :
Sac de voyage en Canvas délavé 340 gr avec anses en PVC, look vintage, boucles et œillets finition vieux cuivre, poche intérieure. Zips SBS. Marquage Jazz Apple, Coloris bleu Aviator vintage

• Du 17ème au 34ème lot : Sweat capuche "Par tous les temps"Jazz Apple Collector (25 € TTC)

Détails :
50% coton / 50% polyester. Molleton interieur gratté pré-rétreci. Fil "Air-Jet" pour une surface plus douce et anti-boulochage. Manches droites. Capuche doublée et cordons assortis. Taille unique XL - couleur : Vert camouflage

• Du 35ème au 74ème lot : Parapluie "Quel temps de chien !" Jazz Apple Collector (15 € TTC)

Détails :
Manche pliable à 3 sections et baleines en métal / Poignée en plastique avec dragonne / Tissu imperméable polyester Couleur assortie bleu marine ou noir / avec pochette de rangement, Longueur : 24 cm / Diamètre : 97 cm, Marquage Jazz Collector monochrome, Poids : 250g

• Du 75ème au 154ème lot : Tote bag "Oui, j'ai un caractère explosif...et alors ?" Jazz Apple collector (2,5 € TTC)

Détails :
Sac en tissu écru, marquage Jazz Apple Collector «Oui, j'ai un caractère explosif...et alors ?", multi-usages. dimensions : 38 x 42 - 2 anses - coton

Valeur totale : 4844 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le principe de désignation de tous les lots (du lot N°2 au lot N°154) est celui de l'instant gagnant : dès sa connexion et son inscription sur la plateforme de jeu, le joueur "gratte" la fumée et découvre immédiatement son lot. il peut retenter sa chance jusqu'à 1 fois par jour.
Un instant gagnant permet de bénéficier de 5 chances supplémentaires pour le tirage au sort du lot N°1.
Le lot N°1 est désigné par un tirage au sort, effectué par la SELARL ACTA sous 15 jours ouvrés après la cloture du jeu, sur l'ensemble des participants.

Article 6 : Annonce des gagnants

- La liste des gagnants sera disponible sur le site du jeu-concours
- La liste des gagnants sera publiée sur Facebook. (Nom/prénom/département)

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- https://jazzapple.com

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les

parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : https://www.reglementdejeu.com.